

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 29 mai 2012 à 20 h

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Bérengère BOCH - Cécile BURDIN - Gilbert PILLOUD – Annick TOURT – Romain GRAVIER – Yvan BOURGEOIS - Gilbert SUIFFET – Pierre GAGNIERE (arrivé à 21 heures)

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Jean-Pierre JORCIN – Christelle ZAPILLON à Cécile BURDIN –

Secrétaire de séance : Annick TOURT

Le Maire ouvre la séance et propose de compléter le point inscrit à l'ordre du jour « Demande de subvention exceptionnelle Club des Sports » par le vote des subventions aux associations. Cette demande est acceptée.

➤ **Jurés d'Assises**

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour 2013 pour le canton de Lanslebourg Mont-Cenis :

LANSLEBOURG	DAUTHERIVES	Jérôme
LANSLEBOURG	DURIEZ	Stéphane
BRAMANS	MAILLOT	Arnaud
BONNEVAL	BLANC	Elisabeth
BONNEVAL	CHARLOIS	Romain
LANSLEBOURG	DELCROIX	Michèle

➤ **Marchés de travaux Restauration intérieure de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption**

Suite à la décision de la DRAC d'inscrire au programme 2012 des investissements de l'Etat la restauration du chœur et de l'avant chœur de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption (tranche ferme), un marché à procédure adaptée a été lancé le 29 mars 2012.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 40 % par l'Etat et 14 % par le Département de la Savoie.

La commission chargée de l'ouverture des offres s'est réunie le 14 mai et après analyse du maître d'œuvre, propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Offres retenues – Tranches ferme + conditionnelle 1 – 2 – 3		
	Montant HT	Montant TTC	Entreprises
N° 1 – Echafaudages – Maçonnerie	346.898.00 €	414 890.01 €	JACQUET
N° 2 – Décors peints	656 415.70 €	785 073.18 €	MERIGUET CARRERE
N° 3 – Menuiserie	140 285.00 €	167 780.86 €	RAMUS
N° 4 – Vitraux – Serrurerie	62 276.00 €	74 482.10 €	THOMAS
N° 5 – Electricité	69 760.00 €	83 432.96 €	ECLAIRAGE SERVICE
N° 6 – Lustrerie	71 750.00 €	85 813.00 €	VALLUX
TOTAUX	1 347 384.70 €	1 611 472.10 €	

Le Conseil Municipal approuve ce choix et autorise le Maire à signer les marchés, notamment les actes d'engagement et éventuels avenants avec les entreprises retenues.

➤ **Marché Garderie Les P'tits Marrons**

Un marché a été lancé pour la gestion et l'animation du pôle enfance des Sablons pour une période de un an éventuellement renouvelable deux fois une année.

La Commission d'Analyse des marchés à procédure adaptée a procédé à l'ouverture des plis le 24 mai et propose de retenir l'offre de l'E.S.F. de Val Cenis comprenant une rémunération forfaitaire de 44 800 € et une rémunération variable de 50 % des recettes encaissées au compte de la régie (prévision de 24 800 €). L'ESF s'engage à proposer toute forme de réemploi du personnel actuel et s'engage à accueillir les enfants été comme hiver.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'E.S.F. de Val Cenis et autorise le Maire à signer le marché à intervenir, notamment l'acte d'engagement. (1 contre)

➤ **Projet d'Estibus Mont-Cenis**

Dans le cadre de la convention « stations durables espace valléen de Haute Maurienne Vanoise », différentes expérimentations sont prévues en matière de mobilité douce sur les années 2012-2013. La Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise envisage d'organiser cet été un transport entre Bramans et Bonneval qui pourra être prolongé vers les vallées transversales (le Mont Cenis pour notre commune), les dépenses afférentes à ces prolongements étant à la charge des communes.

Ce projet vient compléter la navette du mardi vers Susa avec la mise à disposition d'un guide, service qui dessert l'ensemble de la Hte Maurienne.

➤ **Taxe de séjour**

L'OTI propose d'harmoniser les tarifs de la taxe de séjour à 0.90 € la nuitée. Le tarif actuel pour Lanslebourg est de 0.70 € la nuitée, cette augmentation est relativement importante mais permettrait de verser une contribution plus élevée pour le financement de l'OTI.

Après débat et vote, le conseil se prononce favorablement (7 voix pour et 4 voix pour un tarif à 0.80 € la nuitée) **sous réserve** que ce tarif soit appliqué pour toutes les communes de l'OTI.

D'autre part, l'OTI utilise la salle des fêtes et l'auditorium dans le cadre des animations. Une convention leur avait été proposée en début de saison d'hiver afin de définir les conditions d'utilisation. Celle-ci prévoit que l'OTI verse une participation financière pour chaque manifestation organisée dans l'une ou l'autre des salles.

Le conseil municipal souhaite que les modalités de cette convention soient mises en œuvre intégralement.

➤ **Décision Modificative Service de l'Eau**

Au budget primitif le montant de 110 000 € a été inscrit en dépenses imprévues. Or, il n'est pas possible de prévoir une somme supérieure à 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le conseil décide la DM suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020 – Dépenses imprévues	98 000.00	
2315-111 Réseaux divers/regards divers		58 000.00
2315-115 Réseaux place/centre des congrès		40 000.00

➤ **Demande de subvention exceptionnelle Club des Sports et subventions associations**

Le conseil municipal fixe pour l'année le montant des subventions qui seront versées aux associations :

Club des Aînés Ruraux	500.00 €
Club des Sports	15 000.00 €

	+ subv. except. 1 516.00 €
Croix Rouge Française	1 000.00 €
Judo Club de Val Cenis	455.00 €
Association des conjoints survivants	100.00 €
Alzheimer Savoie	500.00 €
Auteurs Associés de la Savoie et de l'Arc Alpin	1 000.00 €
La Ligue contre le Cancer	500.00 €
Association française contre les Myopathies	500.00 €
ADAMSPA Info	100.00 €
Les Restaurants du Cœur	400.00 €
Association pour la Prévention Routière	100.00 €
APEI de Maurienne	100.00 €
Association de défense des familles et individus victimes de sectes	100.00 €
AFSEP Savoie (Association française des sclérosés en plaques)	100.00 €
Centre régional Léon Bérard	200.00 €
Association De l'Ombre à la Lumière	100.00 €
PEP 73 (Pupilles de l'Enseignement Public)	100.00 €
Collège la Vanoise (Foyer socio-éducatif)	100.00 €
ADEPYS des 2 Savoie	100.00 €
Banque alimentaire de Savoie	100.00 €
Association Sport et Handicap de Maurienne	100.00 €
Association Amis du Mont-Cenis	3 369.00 €
USEP Albertville (Indiana mômes)	250.00 €
Micro-crèche des mini-pous'	30 000.00 €
SOS Femmes violence	100.00 €
ONAC	100.00 €
Ateliers Rythmés de Haute Maurienne	437.00 €
The Language Cafe	250.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lanslebourg	700.00 €
Union Sportive de Modane	100.00 €
LOCOMOTIVE Grenoble	100.00 €

Subvention Amicale des pompiers (1 contre).

La subvention exceptionnelle de 1 516 € au Club des Sports est donnée à titre de participation aux 100 ans du Club.

➤ **Personnel saisonnier**

Le conseil municipal décide d'embaucher le personnel saisonnier suivant :

- 1 agent pour la bibliothèque pour une durée de 2.5 mois maximum (99 heures par mois)
- 3 agents d'accueil pour la maison franco-italienne à temps complet, 2 pour une durée de 3 mois, 1 pour une durée de 1 mois
- 2 gardes animateurs pour le Mont Cenis à temps complet pour une durée de 4 mois
- 1 agent d'accueil pour l'Eglise pour une durée de 2 mois (80 heures par mois)

➤ **Projet d'aménagement du Col du Mont-Cenis**

La poursuite des travaux de signalétique est prévue au cours de l'été 2012.

M. FRUMY, de l'équipe de maîtrise d'œuvre propose d'implanter après le parking du col 3 grandes sculptures (gabions) sur lesquelles seront placées 3 types de personnages (cyclistes, passage Napoléon, éléphants) marquant l'identité du col.

Pour la table de lecture des Fontainettes, des petits éléments en inox scellés sur la table permettront de mettre en valeur de façon ludique divers éléments du patrimoine : vie locale, passage du Mont-Cenis, environnement, activités économiques, sports, barrage ...

➤ **Charte Station Ski Handicap**

Dans le cadre des exigences légales relatives à l'accessibilité, l'Agence Touristique Départementale et le Conseil Général ont initié une démarche sur le « confort d'usage tout public ». Les professionnels concernés par la mise en conformité de leurs structures peuvent avoir des subventions pour la pré-étude pour l'accessibilité si la commune adhère à la charte station ski handicap.

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette charte.

➤ **Elections législatives**

Permanences pour les élections législatives des 10 et 17 juin.

➤ **Questions diverses**

Fête du Mont-Cenis

La Comunita Montana propose un spectacle franco provençal qui pourrait être complété par un groupe folklorique mexicain de passage dans la région dans le cadre des fêtes de l'Edelweiss. Ils pourraient participer à l'animation de la fête l'après-midi et donner un spectacle le soir à l'auditorium.

Demande de Christine BAGOUD et Pierre BURDIN

Ils souhaitent acheter ou échanger un morceau de terrain à l'ouest de leur propriété (parcelle D.1166) afin d'aménager un accès aux normes handicapés. Ce secteur est voisin de la route et concerné par une portion de domaine public. Cette question sera étudiée après avis d'un géomètre.

Demande de Yannick et Sandrine FILLIOL d'acheter le refuge 23 pour créer une ferme auberge. Un accord de principe est donné sous réserve qu'ils conservent le refuge dans son identité.

Courrier de Valérie et Sébastien RAVENNA TRUSSARDI au sujet du stationnement rue des Jardins. Pour améliorer la circulation et le stationnement, il faut mettre en oeuvre le plan des parkings qui avait été élaboré lors des travaux de réfection de cette rue et des rues adjacentes : mettre les rues en sens unique et faire le marquage au sol.

Grand Croix

De nombreux camping cars s'installent pour plusieurs semaines ou mois et utilisent les ruines comme toilettes et laissent leurs déchets. Le même problème se pose à l'embarcadère. Quelles sont les solutions pour éviter ces nuisances ?

Le rôle des gardes animateurs sera étendu afin qu'ils fassent de la prévention / sensibilisation envers les campings caristes.

Des blocs de pierre seront mis en place pour contenir la circulation des véhicules.

Garde champêtre : son planning pour l'été tiendra compte de la nécessité de faire de la prévention et répression si nécessaire au Mont-Cenis (camping cars et surveillance route de Savalin notamment).

Route de Savalin: elle vient d'être refaite, la circulation risque d'être plus importante et plus rapide. Des panneaux de limitation de vitesse seront mis en place.

Mur du pont des Champs : à réparer par l'entreprise GRAVIER.

Camping

Une procédure de reclassement a été entreprise afin de répondre aux nouveaux critères. Une dizaine d'emplacements devront être supprimés, la route de la plateforme supérieure matérialisée par des balises lumineuses.

La délimitation des emplacements par des bornes est en cours ainsi que la numérotation.

Containers semi-enterrés : un point sera fait avec le SIRTOM courant juin. Serrer à nouveau les couvercles des containers.

Atelier communal

Le conseil municipal prend connaissance des deux devis pour l'établissement du permis de construire pour l'agrandissement de l'atelier communal.

Après un vote, il est décidé de retenir l'atelier d'architecture Pascal GROSSET (4 pour, 4 abstentions, 1 contre). Un estimatif des travaux sera également demandé.

La séance est levée à 0 h 15.